

## AVIS DE PROMOTION PAR VOIE DE DÉTACHEMENT POUR L'ACCÈS AU CORPS DES TECHNICIENS DE RECHERCHE ET DE FORMATION POUR LES FONCTIONNAIRES BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

### AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Il est ouvert au titre de l'année 2025 un recrutement par voie de détachement pour l'accès au corps des TECHNICIENS DE RECHERCHE ET DE FORMATION conformément au décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Conformément à l'arrêté ministériel du 25 mars 2025 le nombre d'emplois offerts au titre de l'année 2025 à l'Université de Montpellier est fixé à 1 réparti comme suit :

Branche d'Activité Professionnelle	EMPLOI-TYPE	Nombre de poste
J	Technicien-ne en gestion administrative	1

#### Pour concourir :

Les candidats doivent être des fonctionnaires relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail.

Les candidats doivent justifier au 1er janvier 2025, de quatre ans de services publics effectifs dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi.

#### Le dossier de candidature est constitué des éléments suivants :

- Le formulaire d'inscription et le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle
- L'état des services publics
- La copie de l'attestation de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou tout autre document permettant d'établir l'appartenance à l'une des catégories de bénéficiaires de l'obligation d'emploi
- Le dernier arrêté de promotion
- La copie d'une pièce d'identité en cours de validité recto-verso
- Dans le cas où vous souhaiteriez bénéficier d'un aménagement d'épreuve, vous devez obligatoirement fournir un certificat médical, établi par un médecin agréé, datant de moins de six mois spécifiant les aménagements demandés.

**La date d'ouverture** des inscriptions est fixée au **mardi 20 mai 2025**  
et la date **limite d'envoi des dossiers complets de candidature** au **vendredi 20 juin 2025**  
*(le cachet de la poste faisant foi)*

Les dossiers de candidature doivent être adressés uniquement par voie postale et en recommandé simple à :

**Université de Montpellier**  
**DRH -Service recrutement, formation et accompagnement - CC 441**  
**163 rue Auguste Broussonnet**  
**34090 Montpellier**

**NB :** *seul un envoi en recommandé permet d'attester du respect de la date limite d'inscription en cas de contestation. Tout dossier déposé en mains propres, renvoyé en courrier interne, adressé par courriel ou toute autre voie électronique sera refusé.*

Le Président de l'Université de Montpellier arrête la composition de la commission conformément au décret du 13 mai 2020.

La commission évalue, au vu des dossiers de candidature, l'aptitude professionnelle de chaque candidat à exercer les missions relevant du corps de détachement. Elle tient également compte des acquis de l'expérience professionnelle de chaque candidat et de sa motivation. Après l'examen des dossiers des candidats, la commission établit la liste des candidats sélectionnés pour un entretien.

A l'issue des auditions, la commission établit la liste des candidats proposés au détachement.